



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE « STATIONNEMENT EN VIEILLE-VILLE » (N° 1178) (PDC-JDC)

Séance du 23 septembre 2021

Point n° 11

Le Conseil municipal peut répondre de la manière suivante :

1. Combien de macarons sont actuellement distribués ?

A fin août 2021, 82 habitants de la vieille-ville sont titulaires d'un macaron de stationnement, sur un total de 262 places existantes, inclues les nouvelles zones bleues des rues Thurmann, des Tilleuls et Pré-Tavanne, exclues les rues Pierre-Péquignat (39 cases), des Malvoisins (35 cases) et Grand-rue (28 cases).

2. Combien de place de parc peuvent être utilisées par les possesseurs d'un macaron ?

1 macaron vaut 1 place de parc.

3. Sachant que certaines rues du centre-ville ne sont pas concernées, comment se fait le choix des rues, et donc des places de parc, à disposition des possesseurs d'un macaron ?

Seules les 4 rues les plus pourvues de commerces ne sont pas autorisées au stationnement des titulaires du macaron, soit le Grand-rue, la rue Pierre-Péquignat, la rue des Malvoisins et le faubourg de France.

4. Le Conseil municipal a-t-il connaissance d'autres communes qui fonctionnent selon le même principe, notamment avec des zones réservées au centre plutôt qu'en périphérie ?

Dans le cadre du Plan directeur des déplacements et du stationnement (PPDS), les conditions d'octroi et les prix des macarons ont été comparés avec plusieurs villes. Le droit à stationner est très souvent accordé à proximité directe des lieux d'habitation et en fonction de ceux-ci, parfois par secteur ou arrondissement.

5. Sachant que le parcage en vieille-ville doit répondre à une cohabitation entre différentes parties prenantes, quelle est l'analyse du Conseil municipal sur la situation actuelle ?

Le macaron de stationnement vieille-ville est en vigueur depuis 2001. Son prix est resté inchangé, soit CHF 30.00/mois, et ne sera pas modifié selon le PPDS. La quantité en circulation a toujours varié entre 60 et 80 unités et est répartie dans tous les secteurs de la vieille-ville. Mises à part quelques rares doléances émanant de titulaires ou de commerçants, il ne fait pas l'objet de vives contestations. Si la situation devait évoluer avec une recrudescence significative du nombre de demandes, il faudrait alors mener des réflexions sur les conditions offertes par le macaron.

6. Est-ce que la problématique subie par les commerçants ne nécessite pas la recherche de mesures consensuelles ou quelques adaptations du système actuel ?

Une réflexion peut et sera menée, pour autant que le postulat n° 1183 du PLR, déposé au Conseil de ville le 1^{er} juillet 2021, libellé « Pour une réflexion et des adaptations en matière de stationnement avec les macarons habitants vieille-ville » soit accepté.

7. Quelle est la vision future du Conseil municipal concernant le stationnement en vieille-ville ?

Le PPDS et le plan directeur Cœur de ville déterminent la vision du Conseil municipal. Le réaménagement de la rue Pierre-Péquignat amènera des changements d'habitudes sur lesquels le Conseil municipal restera attentif.